



PANORAMA DE L'ACTU

Après l'Assemblée générale de l'UNAF à Blois. En lien, [les discours d'Agnès Buzyn et de Marie-Andrée Blanc](#), présidente de l'UNAF.

SPECIAL : HOMMAGE

Quand Simone Veil "s'excusait" de s'adresser à une Assemblée d'hommes.

"Je voudrais tout d'abord vous faire partager une conviction de femme-je m'excuse de le faire devant cette Assemblée presque exclusivement composée d'hommes". [Son célèbre discours sur la légalisation de l'IVG](#), Simone Veil l'a prononcé en novembre 1974 devant une Assemblée Nationale composée de 481 hommes et 9 femmes. Une absence de parité politique flagrante, contre laquelle l'ancienne ministre n'a eu de cesse de lutter... **2017 a vu un nombre record de femmes entrer à l'Assemblée: 224 élues sur les 577 que compte l'hémicycle**, soit 38,8% des députés. Un progrès notable par rapport aux années 70, que l'on doit aussi à Simone Veil l'engagée. ([source](#))

ELECTIONS LEGISLATIVES

Les urnes ont parlé

Les urnes ont parlé. Il y a 49 députés dans le Grand Est, 15 en Alsace, 21 en Lorraine et 13 en Champagne-Ardenne.

Bas-Rhin : Thierry Michels, Sylvain Wasserman (*vice-président de l'Assemblée nationale*), Bruno Studer (*président de la Commission des affaires culturelles et de l'éducation*), Martine Wonner, Antoine Herth, Laurent Furst, Patrick Hetzel, Frédéric Reiss, Vincent Tiébaud.

Haut-Rhin : Eric Straumann, Jacques Cattin, Jean-Luc Reitzer, Raphaël Schellenberger, Olivier Becht, Bruno Fuchs

Vosges : Stéphane Viry, Gérard Cherpion, Christophe Naegelen, Jean-Jacques Gaultier

Meurthe-et-Moselle : Carole Grandjean, Laurent Garcia, Xavier Paluszkiwicz, Thibault Bazin, Dominique Potier, Caroline Fiat

Moselle : Belkhir Belhaddad, Ludovic Mendes, Richard Lioger, Fabien di Filippo, Nicole Gries-Trisse, Christophe Arend, Hélène Zannier, Brahim Hammouche, Isabelle Rauch

Meuse : Bertrand Pancher, Emilie Cariou

Ardennes : Bérengère Poletti, Pierre Cordier, Jean-Luc Warsmann

Marne : Valérie Beauvais, Aina Kuric, Eric Girardin, Lise Magnier, Charles de Courson

Haute-Marne : Bérengère Abba, François Cornut-Gentille

Aube : Grégory Besson-Moreau, Valérie Bazin-Malgras, Gérard Menuel

Le nouveau gouvernement

M. Gérard Collomb, ministre de l'intérieur, a désormais une Ministre qui lui est rattachée, Mme Jacqueline Gourault; M. Nicolas Hulot, ministre de la transition écologique et solidaire, a une Ministre auprès de lui, chargée des Transports, Mme Elisabeth Borne, ainsi que deux secrétaires d'Etat, M. Sébastien Lecornu et Mme Brune Poirson ; Mme Nicole Belloubet est la nouvelle ministre de la justice, garde des Sceaux ; M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, a auprès de lui une Ministre des Affaires Européennes, Mme Nathalie Loiseau (*ancienne directrice de l'ENA*) et un secrétaire d'Etat M. Jean-Baptiste Lemoyne; Mme Florence Parly, ministre des armées, a auprès d'elle une secrétaire d'Etat, Mme Geneviève Darrieussecq ; M. Jacques Mézard, ministre de la cohésion des territoires, a auprès de lui un secrétaire d'Etat, M. Julien Denormandie ; M. Bruno Le Maire ministre de l'économie et des finances, a auprès de lui un secrétaire d'Etat, M. Benjamin Griveaux ; M. Stéphane Travert est ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Ont été par ailleurs maintenus dans leur poste :

Mme Agnès Buzyn, ministre des solidarités et de la santé; Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture; Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail ; M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'éducation nationale ; M. Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics ; Mme Frédérique Vidal, ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ; Mme Annick Girardin, ministre des outre-mer ; Mme Laura Flessel, ministre des sports ; M. Christophe Castaner, chargé des relations avec le Parlement, porte-parole du Gouvernement.

Et un nouveau Préfet

Jean-Luc Marx, auparavant préfet de Seine-et-Marne, a été nommé le 22 juin préfet du Bas-Rhin et du Grand Est. Agé de 62 ans, natif de Metz, il avait commencé sa carrière au cabinet du préfet de Lorraine.

PROTECTION DES MAJEURS

Majeurs protégés, majeurs citoyens

L'UDAF 68 a décidé de mettre en lumière ce lien particulier entre personne protégée et mandataire en demandant au photographe Stéphane Lavoué d'aider à porter un autre regard sur la « tutelle ». La journaliste Catherine Le Gall a complété ces portraits de témoignages sensibles sur ces histoires de vie. Un kit (3 livres + 1 série de 11 affiches) a été réalisé, disponible auprès de l'UDAF 68 et de l'UNAF.

LOGEMENT

Sécurité des logements

Depuis le 1^{er} juillet, Les propriétaires de biens immobiliers construits avant 1975 devront fournir à leurs nouveaux locataires des diagnostics sur l'état de l'installation électrique et de gaz. Ces documents doivent être réalisés par un professionnel certifié. L'administration conseille de se référer à la liste du [Comité français d'accréditation](#) (Cofrac).

Transition énergétique

« Le secteur du logement social a un rôle primordial à jouer dans la transition énergétique et environnementale ». À l'occasion de la [Semaine nationale des Hlm](#) (24 juin – 2 juillet), la députée européenne Karima Delli a exposé plusieurs [leviers d'action pour réussir la transition énergétique et environnementale](#) dans le secteur du bâtiment.



Code du travail : le projet de réforme décodé

Le calendrier de réforme du Code de travail, voulu par le gouvernement, est désormais connu. Le Conseil des ministres du 28 juin a adopté le projet de réforme par ordonnances qui sera examiné au Parlement entre le 24 et le 28 juillet. En cas de vote, ce qui ne fait aucun doute du fait de la majorité parlementaire, les ordonnances seront prises par le gouvernement d'ici au 20 septembre. Pendant cette période de trois mois, la concertation est menée avec les huit organisations syndicales et patronales. Elle porte sur plusieurs blocs de réformes.

Le premier bloc de concertation vise à redéfinir l'articulation entre l'accord de branche et l'accord d'entreprise : clarifier les sujets qui relèvent de la négociation de branche et auxquels aucun accord d'entreprise ne pourra déroger (salaires minima, classifications, protection sociale complémentaire, mutualisation des fonds de la formation professionnelle, égalité professionnelle et pénibilité), et ceux où l'accord d'entreprise primera. Le référendum d'entreprise serait reconnu, mais uniquement sur initiative des organisations syndicales.

Le deuxième bloc porte sur « la simplification et le renforcement du dialogue économique et social et de ses acteurs ». Le gouvernement souhaite fusionner les trois IRP actuelles (délégué du personnel, comité d'entreprise et comité d'hygiène, santé, sécurité et conditions de travail) au sein d'une seule instance, envisageant même des expérimentations intégrant le délégué syndical. Le projet de loi d'habilitation ouvre des portes pour renforcer le fait syndical : meilleure association des représentants des salariés à la gouvernance des entreprises, renforcement de leur formation, meilleure reconnaissance de leur parcours, lutte contre les discriminations, etc.

Le troisième volet enfin, porte sur « la sécurisation des relations de travail ». Le projet de loi liste les thèmes mis à l'ordre du jour : motifs de licenciement, réduction des délais de recours en contentieux, limitation des indemnités prud'homales, modalités de contestation de l'avis d'inaptitude, dispositions relatives au licenciement économique (périmètre, création de difficultés artificielles, reclassement, etc.), télétravail, formes particulières d'emploi (intérim, contrats de chantier, CDD, travail de nuit et du dimanche, prêt de main-d'œuvre), etc.

Le projet de loi entend par ailleurs assouplir les restrictions au travail dominical, favoriser et sécuriser l'environnement législatif autour du CDI de projet, simplifier le compte pénibilité.

Le projet de loi permet par ailleurs aux ordonnances de décaler d'un an, au 1er janvier 2019, l'entrée en vigueur de la mise en œuvre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

L'UNAF souhaite que le projet de loi prenne des mesures permettant de favoriser la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale. Lien : Voir les résultats du Baromètre OPE de la Conciliation entre Vie professionnelle, Vie personnelle et Vie familiale Volet « Salariés ».

L'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire), qui représente environ 200 000 structures employant 2,38 millions de salariés, demande que le périmètre pour apprécier les difficultés économiques d'une entreprise ne soit plus international mais... départemental, de permettre à un salarié de cumuler plusieurs activités, qui, au global, lui font atteindre un temps plein ou un temps partiel d'au moins 24 heures, de redéfinir les secteurs interprofessionnels (où sont négociés les fameux "ANI" qui débouchent sur des lois) et multiprofessionnels. Lien : L'UDES met en garde contre une « dérégulation totale » de l'ESS.

PERSONNES HANDICAPEES

Emploi des personnes handicapées

La FEDEEH ((Fédération Étudiante pour une Dynamique Études et Emploi avec un Handicap), qui organisait la **Course des Héros** le 18 juin 2017 à Paris (Porte de Saint-Cloud), est une fédération nationale composée de divers réseaux oeuvrant dans l'insertion professionnelle et l'accessibilité à la formation des personnes en situation de handicap. La FEDEEH a pour mission d'aider et accompagner ces réseaux bénévoles dans leur quête d'aider les personnes handicapées à accéder à l'emploi.

En lien : [les 24 associations spécialisées membres](#) de la FEDEEH, [les 57 associations étudiantes](#). Le site Hanploi.com, spécialisé dans l'emploi des personnes handicapées, présente ce mouvement de jeunes « handynamiques ». [Voir le lien](#).

L'accès à la culture toujours aussi difficile

Selon une étude BVA réalisée pour Malakoff-Médéric, les personnes en situation de handicap qui réalisent peu ou pas du tout de sorties culturelles dans l'année sont d'abord freinées par les prix (44% des personnes interrogées), puis par l'affluence (27%) et, seulement après, par le manque d'accessibilité (18%). Le groupe s'est ainsi engagé dans une "expérience solidaire" pour faciliter l'accès à quatre grands festivals de l'été : Solidays, les Eurockéennes de Belfort, Terres du Son et Rock-en-Seine. En savoir plus : [Le communiqué du groupe Malakoff-Médéric du 23 juin 2017](#).

PERSONNES AGEES

Liquidation unique

A compter de ce 1er juillet 2017, les retraités qui ont cotisé à plusieurs régimes de retraite pourront bénéficier de la "liquidation unique" de leurs pensions de retraite. Le dernier régime d'affiliation de l'assuré procédera à ce processus de liquidation.

Lutte contre l'isolement social

Dans son **avis du 28 juin**, le Conseil Economique Social et Environnemental, qui avait auditionné notamment l'UNCCAS, recommande de « *se donner les moyens d'une action nationale cohérente et visible* » et « *de faire de la lutte contre l'isolement social un objectif transversal des politiques publiques* ». [Télécharger le rapport](#).

Depuis sa création en 2014, la démarche [MONALISA](#), la MObilisation NAtionale contre l'ISolement des Âgés, prend de l'ampleur sur l'ensemble du territoire. 354 signataires ont déjà rejoint MONALISA donnant lieu à 37 coopérations départementales et 207 équipes citoyennes agissent auprès des âgés.

Le prix exorbitant des EHPAD

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) publie une [étude sur l'analyse des tarifs des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes \(Ehpad\)](#). Le prix médian* par mois, supérieur au revenu total moyen d'un retraité, est de 1.801 euros dans les Ehpad publics, 1.964 euros dans les Ehpad privés sans but lucratif, et 2.620 euros dans les structures privées commerciales, avec le fait discriminant d'un prix beaucoup plus élevé en milieu urbain.

* La médiane représente la valeur centrale qui sépare l'échantillon en deux parties égales. Cet estimateur est préféré à la moyenne en présence de valeurs « aberrantes » ou extrêmes.

L'allocation personnalisée d'autonomie

L'APA est une allocation universelle, versée par les Départements, mais dont le niveau varie, à la fois en fonction des besoins de la personne et de ses ressources. A partir de l'an prochain, la direction générale des finances publiques (DGFIP) va transmettre de manière systématique aux Départements les informations relatives aux revenus des bénéficiaires, ce qui devrait simplifier et améliorer la gestion de cette prestation, selon le [Comité des Finances Locales](#) réuni à ce sujet le 14 juin dernier.

POLITIQUE FAMILIALE



Les tensions persistent dans la branche famille

La Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf) a présenté, le 20 juin, un bilan de l'activité de la branche Famille en 2016. On peut y lire : "En 2016, les CAF, entreprises performantes et modernes, ont redoublé d'efforts pour rendre plus de services à plus de monde". Les CAF sont confrontées à une pression croissante de la demande et elles rencontrent pourtant de nombreuses difficultés à y répondre. En savoir plus : [Le dossier de présentation de l'activité 2016 des CAF ; La "fiche repère" sur les missions et activités des CAF ; Le n°2 de "Tetris", la newsletter d'information de la Cnaf \(juin 2017\).](#)

EDUCATION

Rythmes scolaires : au choix des maires

Le [décret du 27 juin 2017](#) autorise les dérogations, à la demande des communes ou des EPCI, pour l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques. Concrètement, le retour à la semaine scolaire de 4 jours sera de nouveau possible, mais selon des modalités très précises : avis favorable des conseils d'école, autorisation par le Directeur Académique (DASEN). Quoi qu'il en soit, des garde-fous éducatifs sont maintenus puisqu'il ne faut pas que la semaine scolaire s'organise en moins de 8 demi-journées, ni en plus de 24 heures. Il ne faut pas que la journée fasse plus de six heures, ni la demi-journée plus de 3h30. Concrètement, le délai est bien court pour les communes qui voudraient passer le cap dès la rentrée 2017. Considérée comme pilote en la matière, avec une expérience très positive de 22 ans d'Aménagement du Temps de l'Enfant (ATE), la Ville de Laxou (54) a transmis au Ministre son retour d'expérience en marge du séminaire du gouvernement qui s'est tenu à Nancy les 30 juin et 1^{er} juillet. En savoir plus : [Rythmes scolaires, redoublement : quelle situation aujourd'hui ?](#)

Un livre pour les vacances / La rentrée en musique

" Dans un communiqué du 26 juin, Jean-Michel Blanquer et Françoise Nyssen, le ministre de l'Education nationale et la ministre de la Culture, invitent les écoles, collèges et lycées à "accueillir, dès septembre prochain, leurs nouveaux élèves en musique". Les établissements devront pour cela s'appuyer sur les associations et conservatoires locaux et, plus largement, sur tous les musiciens volontaires - élèves, parents, professeurs, chorales et orchestres... Lire : [Le communiqué relatif à la "rentrée en musique"](#).

Ce même jour, Jean-Michel Blanquer a également lancé l'opération "Un livre pour les vacances". Lire : [Le communiqué relatif à l'opération "Un livre pour les vacances"](#).

COHESION DES TERRITOIRES

La très riche activité du CESER Grand Est

La deuxième Assemblée Régionale, le CESER Grand Est, composée de représentants de la société civile, dont deux représentants des familles (Josy CAILLER et Yves CHAUVELOT), vient d'adopter le 26 juin 2017 en séance plénière deux excellents rapports adoptés à l'unanimité

Le premier dresse une situation détaillée des 21 zones d'emploi de la région. Avec plus de 57 000 km², 5,5 millions d'habitants et 2,1 millions d'emplois, la région Grand Est est caractérisée par de forts contrastes sur les plans démographiques, économiques et sociaux. À l'aide de 21 indicateurs et à l'échelle des 31 zones d'emploi, le CESER s'attache à mettre les atouts et les fractures régionales au centre du débat et des actions à engager. [Télécharger le rapport.](#)

Le second porte sur la question des fractures numériques entre les territoires : Entre transition numérique et fracture territoriale, quelle équité numérique pour le territoire ? Le CESER propose des pistes de réflexions aux politiques et décideurs. Ces pistes sont portées sur les contenus à mettre en place, sur la formation des citoyens, sur une plus grande maîtrise des usages et la coordination nécessaire entre les acteurs publics et privés. [Télécharger le rapport.](#)

LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

Pour une loi d'orientation et de programmation

Le [collectif Alerte](#) - regroupement d'une quarantaine de fédérations et associations nationales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion - vient d'adresser un courrier au président de la République, afin de lui demander une loi d'orientation et de programmation pour la lutte contre la pauvreté, après avoir dressé un bilan plus que mitigé du Plan Pauvreté lancé il y a cinq ans par le gouvernement Ayrault. Lire également : [la mobilisation du département du Bas-Rhin contre la pauvreté.](#)

SANTE



Le prix des consultations

Les médecins spécialistes augmentent le prix de la consultation ce 1^{er} juillet. Un patient devra s'acquitter de 30 euros au 1er juillet au lieu de 28 euros auparavant. Les prix de référence des [généralistes](#) avaient été augmentés à 25 euros en mai.

Fusion de l'ORS Alsace et de l'ORS Lorraine

Les deux Observatoires Régionaux de la Santé des régions Alsace ([ORSAL](#)) et Lorraine ([ORSAS Lorraine](#)), seuls ORS existant dans la région, vont procéder à leur fusion cet automne pour créer l'ORS Grand Est, comme l'ont décidé leurs Assemblées générales, qui se sont tenues les 28 juin (Lorraine) et 30 juin 2017 (Alsace). La principale mission des ORS consiste en l'observation et la mise à disposition des informations ayant trait à la santé des populations, principalement sur les problématiques liées à l'état de santé des populations, aux besoins et offres de santé sur un territoire donné.

A très bientôt pour une nouvelle édition !